

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Extension de l'usage du restaurant inter-administratif, géré par l'AGRIAQ, aux élus

Il s'agit d'étendre l'usage du restaurant inter-administratif aux élus.

Pour se restaurer, les agents ont accès au restaurant inter-administratif avec deux lieux possible à Quimper, l'un rue Jean Jaurès et l'autre à Ty Nay, gérés par l'Association de Gestion du Restaurant Inter Administratif de Quimper (AGRIAQ). Ils bénéficient d'une participation « employeur » et une participation sur les fluides.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'AGRIAQ, les élus des administrations adhérentes sont admis au restaurant inter-administratif.

M. Alain LE GRAND étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (1 abstention ; 52 suffrages exprimés dont 52 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de donner la possibilité aux élus de se restaurer au restaurant inter-administratif à compter du 11 octobre 2021, de bénéficier de la participation « employeur » et de la participation sur les fluides.